

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 5726 du 2 décembre 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2032446S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5724 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032444S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2021 :

Dernoncourt Edmond NIGEND : 147 206

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2021 :

Barthès Florent NIGEND : 163 098

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2021 :

Charrier Richard NIGEND : 157 383

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2021 :

Muller Émilie NIGEND : 227 135

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 décembre 2020.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J.-F. Valynseele*